

## Annexe

### **Séminaire régional pour le Pacifique sur la mise en œuvre de la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme (priorités pour le reste de la Décennie) organisé à Bandung (Indonésie) du 14 au 16 mai 2008**

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	22
II. Organisation du séminaire . . . . .	22
III. Déroulement du séminaire . . . . .	24
A. Travaux du séminaire . . . . .	24
B. Déclarations et discussions. . . . .	24
IV. Conclusions et recommandations. . . . .	25
A. Rôle du Comité spécial quant à la facilitation de la décolonisation des territoires non autonomes dans le cadre de la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme . . . . .	25
B. Vues des puissances administrantes, des représentants des territoires et des experts de la région du Pacifique . . . . .	30
C. Vues des représentants d'autres territoires non autonomes . . . . .	30
D. Suite donnée au séminaire régional de 2007 pour les Caraïbes. . . . .	31
E. Rôle du système des Nations Unies concernant l'aide aux territoires non autonomes . . . . .	31
Appendices	
I. Liste des participants. . . . .	33
II. Message du Secrétaire général . . . . .	35
III. Motion de remerciement au Gouvernement et au peuple indonésiens . . . . .	36

## I. Introduction

1. Dans sa résolution 55/146 du 8 décembre 2000, l'Assemblée générale a proclamé la période 2001-2010 deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme et prié les États Membres de redoubler d'efforts pour appliquer le plan d'action, tel qu'il figure dans l'annexe au rapport du Secrétaire général (A/46/634/Rev.1 et Corr.1), mis à jour, le cas échéant, pour servir de plan d'action pour la deuxième Décennie. Le rapport du Secrétaire général sur la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme (A/56/61) contient un plan d'action mis à jour.

2. Dans sa résolution 62/120 du 17 décembre 2007, l'Assemblée générale a approuvé le programme de travail envisagé pour 2008 par le Comité spécial chargé d'examiner la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, comprenant la tenue d'un séminaire pour la région du Pacifique qui serait organisé par le Comité spécial et auquel participeraient les représentants de tous les territoires non autonomes.

3. Comme énoncé dans les directives et le règlement intérieur du séminaire (A/AC/109/2008/5), le séminaire a pour objet d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action de la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme, afin de définir des priorités pour les dernières années de la Décennie. Il permettra aussi d'évaluer la situation dans les territoires non autonomes, en particulier leur évolution constitutionnelle vers l'autonomie et l'autodétermination, afin d'élaborer, avec les puissances administrantes et les représentants des territoires non autonomes, un programme de travail constructif et individualisé pour la décolonisation des territoires non autonomes. En outre, le séminaire permettra de déterminer les domaines dans lesquels le système des Nations Unies et l'ensemble de la communauté internationale pourraient améliorer les programmes d'assistance aux territoires, dans le cadre d'une démarche globale, pour leur assurer une évolution politique et un développement socioéconomique viable à terme.

4. Les débats à l'ordre du jour du séminaire devraient permettre au Comité spécial d'analyser et d'évaluer de façon réaliste la situation dans les territoires non autonomes. Les participants accorderont la priorité aux vues des populations concernées et ils s'assureront aussi la participation d'organisations et d'institutions prenant une part active au développement politique, économique et social de ces territoires.

5. Les vues exposées par les participants ont servi de base aux conclusions et recommandations du séminaire, que le Comité spécial examinera avec soin avant de soumettre à l'Assemblée générale ses propositions concernant la réalisation des objectifs de la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme.

## II. Organisation du séminaire

6. Le séminaire s'est tenu à Bandung (Indonésie) du 14 au 16 mai 2008.

7. Il a comporté quatre séances, auxquelles ont participé des représentants des États Membres des Nations Unies, de territoires non autonomes, de puissances administrantes, d'organisations non gouvernementales, régionales et autres, ainsi

que des experts. La liste des participants est présentée à l'appendice I. L'objectif du séminaire était de susciter un échange de vues franc et ouvert.

8. Le séminaire a été animé par R.M. Marty M. Natalegawa, Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président du Comité spécial, avec la participation des membres ci-après du Comité spécial : Chili, Chine, Congo, Cuba, Dominique, Éthiopie, Fédération de Russie, Indonésie (pays hôte), République arabe syrienne et Timor-Leste. La France et les États-Unis d'Amérique, Puissances administrantes, ont participé au séminaire à titre d'observateurs. L'Arabie saoudite, l'Argentine, le Brunéi Darussalam, l'Espagne, la Hongrie, la Malaisie, le Maroc, les Pays-Bas et le Soudan ont également participé au séminaire.

9. À la 1<sup>re</sup> séance, le 14 mai 2008, les membres ci-après du Comité spécial ont été nommés vice-présidents du séminaire : Elias Melaku Feleke (Éthiopie) et Denis Paletskiy (Fédération de Russie). Bashar Ja'afari (République arabe syrienne) a été nommé président du groupe de rédaction, composé de représentants de tous les membres du Comité spécial présents au séminaire : Chili, Chine, Congo, Cuba, Dominique, Éthiopie, Fédération de Russie, Indonésie (pays hôte), République arabe syrienne et Timor-Leste. Jorge Leon Cruz (Cuba) a été nommé rapporteur du séminaire.

10. L'ordre du jour du séminaire était le suivant :

1. Rôle du Comité spécial dans la facilitation de la décolonisation des territoires non autonomes, dans le cadre de la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme :
  - a) Domaines prioritaires pour le reste de la Décennie;
  - b) Renforcement de la coopération avec les puissances administrantes;
  - c) Participation des populations des territoires non autonomes.
2. Perspectives du Comité spécial des puissances administrantes et des gouvernements des territoires, et vues des experts sur les priorités pour le reste de la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme :
  - a) Dans le Pacifique, notamment dans les Tokélaou;
  - b) Dans les Caraïbes;
  - c) Dans d'autres territoires non autonomes.
3. Suite donnée au séminaire régional pour les Caraïbes de 2007 :
  - a) Point de vue du Comité spécial;
  - b) Point de vue des puissances administrantes;
  - c) Point de vue des territoires non autonomes;
  - d) Point de vue des experts.
4. Rôle du système des Nations Unies dans la fourniture d'une assistance aux territoires non autonomes : exposés du Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres intervenants.

5. Perspectives d'avenir : recommandations sur la promotion du processus de décolonisation pour le reste de la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme.

### **III. Déroulement du séminaire**

#### **A. Travaux du séminaire**

11. Le 14 mai, R.M. Marty M. Natalegawa (Indonésie) a ouvert la réunion en sa qualité de Président.
12. Le Secrétaire général du Ministère indonésien des affaires étrangères et l'Assistant du Gouverneur de la province de Java Ouest de la République d'Indonésie ont pris la parole.
13. À la même séance, le Chef du Groupe de la décolonisation au sein du Département des affaires politiques du Secrétariat a donné lecture d'un message du Secrétaire général (voir appendice II).
14. Le 16 mai, à la 4<sup>e</sup> séance, le Président du Comité spécial a fait une déclaration finale.
15. À la même séance, les participants ont adopté par acclamation une motion de remerciement au Gouvernement et au peuple grenadiens (voir appendice III).

#### **B. Déclarations et discussions<sup>a</sup>**

16. À la 1<sup>re</sup> séance, le 14 mai, le Président a fait une déclaration. Des déclarations ont été faites par les représentants du Maroc, de la Dominique et de Timor-Leste. Des exposés ont été faits par les experts Anak Agung Banyu Perwita (Indonésie) et Kedrick Pickering (îles Vierges britanniques) et par les représentants de l'organisation non gouvernementale Fuetsan Famalao'an (Guam) et de l'Université des îles Vierges américaines (îles Vierges américaines).
17. À la 2<sup>e</sup> séance, le même jour, le séminaire a tenu un débat sur le rôle joué par les organismes des Nations Unies dans la fourniture d'une aide au développement aux territoires non autonomes, auquel ont participé le représentant du Timor-Leste, l'expert Tony Angelo (Nouvelle-Zélande), l'observateur de Gibraltar et le chef du Groupe de la décolonisation du Département des affaires politiques.
18. À la 3<sup>e</sup> séance, le 15 mai, le séminaire a entendu des déclarations faites par les représentants du Frente POLISARIO, de l'Argentine, de l'Espagne et du Maroc. Les représentants du Frente POLISARIO et du Maroc ont fait de nouvelles déclarations. L'observateur de Gibraltar a fait une déclaration.
19. À la même séance, le séminaire a entendu des déclarations faites par Peter Fa'afia (au nom de Ulu-o-Tokelau) et le représentant de la Nouvelle-Zélande (au nom de l'Administrateur des Tokélaou). L'expert Tony Angelo a fait un exposé sur l'évolution de la situation après le référendum dans les Tokélaou. Les représentants du Soudan et du Chili ont fait des déclarations.

---

<sup>a</sup> L'ensemble des déclarations et des documents de travail du séminaire sont disponibles en anglais sur le site Web de l'ONU consacré à la décolonisation, à l'adresse suivante : <http://www.un.org/Depts/dpi/decolonization>.

20. À la 4<sup>e</sup> séance, le 16 mai, les participants ont examiné le projet de rapport du séminaire, présenté par le Rapporteur Jorge Leon Cruz (Cuba).

#### **IV. Conclusions et recommandations**

21. À la 4<sup>e</sup> séance, le 16 mai 2008, le Président a présenté aux participants les conclusions et recommandations résumées ci-après.

##### **A. Rôle du Comité spécial quant à la facilitation de la décolonisation des territoires non autonomes dans le cadre de la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme**

###### **1. Élimination du colonialisme, rôle du Comité spécial et plan d'action**

22. Le séminaire a confirmé que l'ONU joue un rôle utile dans le processus de décolonisation. Le mandat du Comité spécial représente un programme politique majeur de l'Organisation. L'Organisation des Nations Unies doit continuer de prêter son appui jusqu'à ce que toutes les questions de décolonisation en suspens soient résolues de manière satisfaisante.

23. Les participants ont réaffirmé le rôle primordial joué par le Comité spécial concernant la décolonisation et l'accélération de la mise en œuvre du plan d'action en vue de la réalisation des objectifs de la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme, conformément à la résolution 55/146 de l'Assemblée générale, ainsi que le suivi de la situation dans les territoires concernés.

24. Les participants ont souligné qu'il était important que le Comité spécial adopte d'urgence une approche dynamique et ciblée en vue de la réalisation de l'objectif de la décolonisation des territoires non autonomes inscrits sur la liste des Nations Unies.

25. Les participants ont recommandé que le Comité spécial continue à suivre activement l'évolution des territoires non autonomes vers l'autodétermination, conformément aux résolutions et décisions de l'ONU.

26. Le Comité spécial devrait permettre, au besoin et au cas par cas, la participation des représentants des territoires non autonomes à ses consultations avec les puissances administrantes.

27. L'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, figurant dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 1960, ne sera pas achevée tant qu'il restera des territoires non autonomes qui n'auront pas exercé leur droit à l'autodétermination, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et du Comité spécial sur des situations coloniales particulières. Les droits inaliénables de leur population doivent être garantis par l'ONU et par le Comité spécial, conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions 1514 (XV) et 1541 (XV) du 15 décembre 1960.

28. Tant qu'une puissance administrante exerce son pouvoir unilatéral de légiférer et d'édicter d'autres règlements affectant les territoires non autonomes, sans leur consentement, par le biais de lois, décrets, ordonnances et autres moyens, un territoire ne peut être considéré comme autonome.

29. Dans le processus de décolonisation et lorsqu'il n'existe pas de différend en matière de souveraineté, il n'a pas d'autre option que le principe de

l'autodétermination qui est aussi un droit fondamental. Toutes les options disponibles en matière d'autodétermination sont valables dans la mesure où elles sont conformes aux souhaits librement exprimés des populations concernées et aux principes clairement définis énoncés dans la Charte des Nations Unies et dans les résolutions 1514 (XV) et 1541 (XV) et dans d'autres résolutions et décisions pertinentes.

30. Toute tentative visant à détruire l'unité nationale et à saper l'intégrité territoriale d'un pays est incompatible avec les buts et principes de la Charte des Nations Unies.

31. Il a été noté précédemment que, lors de l'élaboration des programmes de travail pour les différents territoires, il faudrait assurer la participation de représentants des territoires non autonomes dans lesquels il n'existait pas de différend au sujet de la souveraineté. Il a également été souligné que tout programme de travail devrait comprendre une campagne d'information et d'éducation à l'intention des populations de ces territoires, des missions de visite du Comité spécial et un régime de consultation acceptable pour les habitants de ces territoires, aboutissant à l'exercice de leur droit à l'autodétermination, conformément aux résolutions de l'ONU.

32. En vue de renforcer l'échange d'informations, le Comité spécial, en consultation avec la puissance administrante et les gouvernements des territoires, continuera d'étudier dans chaque territoire non autonome dans lequel il n'existe pas de différend au sujet de la souveraineté les moyens d'aider à faciliter les contacts de travail du Comité spécial avec le gouvernement du territoire.

33. Le Comité spécial devrait continuer à mettre au point un mécanisme permettant d'examiner systématiquement, chaque année, la mise en œuvre des recommandations spécifiques sur la décolonisation, en mettant l'accent sur l'application du mandat figurant dans les résolutions de l'Assemblée générale et du plan d'action de la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme.

34. Les territoires non autonomes ayant des caractéristiques très différentes, certains participants ont dit qu'il fallait envisager l'adoption d'une nouvelle conception de la décolonisation au cas par cas. Il a été convenu que le Comité spécial devrait aussi continuer d'étudier le large éventail de transitions légitimes vers l'autodétermination, à condition que le peuple d'un territoire ait la possibilité de décider en pleine connaissance de cause.

35. Dans les cas où un territoire non autonome donné préfère clairement faire fond sur la situation existante, le Comité spécial voudra peut-être étudier les mesures qu'il pourrait prendre, en gardant à l'esprit les intérêts du territoire non autonome en la matière; l'objectif de la décolonisation recherché par l'ONU pourrait ainsi être atteint de façon relativement simple.

36. Les participants ont noté avec préoccupation les installations et activités militaires des puissances administrantes dans les territoires non autonomes, qui sont contraires aux droits et aux intérêts des peuples concernés et qui créent de graves risques pour la santé et l'environnement.

## 2. Campagnes de sensibilisation et d'information

37. L'examen continu des diverses options en matière d'autodétermination par toutes les parties concernées et la diffusion d'informations à ce sujet parmi les populations des territoires non autonomes jouent un rôle important dans la réalisation des objectifs de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et du plan d'action.

38. À ce propos, les participants au séminaire ont souligné l'importance de l'éducation, de la sensibilisation et d'un dialogue continu sur les questions d'autodétermination et de décolonisation visant les peuples des territoires non autonomes avec leur participation.

39. Les participants ont réaffirmé que le Comité spécial devrait lancer, avec le Département de l'information, une campagne de sensibilisation du public afin de promouvoir dans les territoires une meilleure compréhension des options offertes par les résolutions de l'ONU sur la décolonisation en matière d'autodétermination, notamment dans le cadre de l'élaboration de programmes de travail pour différents territoires. Cette initiative devrait avoir pour objectif la diffusion d'informations et la sensibilisation de l'opinion dans les territoires, afin que les habitants comprennent mieux les options qui leur sont offertes en matière de statut politique légitime, conformément aux résolutions de l'ONU, y compris la Déclaration de 1960.

40. À ce sujet, les participants ont engagé le Département de l'information à continuer de diffuser des renseignements, notamment aux médias, aux organisations non gouvernementales et aux groupes de citoyens, grâce aux moyens de communication dont il dispose, et en tirant parti d'occasions telles que les séminaires régionaux et les missions de visite. Les centres d'information des Nations Unies pourraient participer à ces activités. Les participants se sont félicités de la publication, en mars 2007, d'une brochure intitulée « What the United Nations can do to assist the Non-Self-Governing Territories » (Comment l'ONU peut venir en aide aux territoires non autonomes) préparée par le Département et le Groupe de la décolonisation, et qui est également disponible sur le site Web de l'ONU consacré à la décolonisation.

41. Les participants ont encouragé le Secrétariat de l'ONU à poursuivre, en les intensifiant, les efforts visant à faciliter la diffusion à l'avance d'informations concernant les sommets mondiaux, conférences et sessions extraordinaires de l'Assemblée générale aux territoires non autonomes dotés du statut d'observateur à ces manifestations.

42. Les participants ont rappelé que les puissances administrantes et les territoires peuvent demander, s'il n'y a pas de conflit de souveraineté, une assistance pour tout processus de consultation concernant tout acte d'autodétermination.

## 3. Missions de visite et missions spéciales

43. Les participants ont insisté sur le fait que les missions de visite et missions spéciales du Comité étaient essentielles pour sensibiliser les populations aux questions liées à la décolonisation et aux différentes options en matière d'autodétermination. Ils ont également pris acte de l'impact positif de ces missions qui, en outre, offrent l'occasion d'évaluer la situation dans les territoires concernés et de prendre connaissance des souhaits et aspirations des peuples de ces territoires concernant leur statut futur.

44. De plus, les participants ont noté l'intérêt manifesté lors du séminaire par des représentants de territoires non autonomes pour ces missions de visite et missions spéciales. Ils ont vivement souhaité que de telles missions soient organisées dès que possible, et demandé aux puissances administrantes de les faciliter, dans les cas où il n'y a pas de différend en matière de souveraineté. Ils ont réaffirmé l'importance de ces missions combinée à des approches novatrices et plus efficaces par rapport à leur coût pour prendre connaissance d'une diversité représentative d'opinions de la population dans le territoire concerné.

#### **4. Séminaires régionaux**

45. Organisés dans le cadre du plan d'action de la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme, les séminaires régionaux permettent de débattre de questions intéressant les territoires non autonomes et donnent aux représentants des peuples de ces territoires l'occasion de présenter leurs vues et de faire part de leurs recommandations au Comité spécial. Les puissances administrantes devraient faciliter la participation de représentants élus des territoires à ces séminaires, conformément aux résolutions et décisions pertinentes des Nations Unies.

46. Les participants se sont accordés à reconnaître qu'il était nécessaire de faciliter pleinement la participation de représentants des territoires non autonomes aux futurs séminaires. Ils ont également exhorté le Comité spécial à engager, avec les territoires non autonomes dans lesquels il n'y a pas de différend au sujet de la souveraineté, des consultations constructives avec les puissances administrantes.

47. Le caractère régional des séminaires, organisés alternativement aux Caraïbes et dans le Pacifique, demeure un élément décisif de leur réussite. Les participants ont encouragé le Comité à organiser ces séminaires, chaque fois que possible, dans un territoire non autonome.

48. Les participants ont pris note d'une décision antérieure du Comité spécial de coordonner ses séminaires annuels avec les autres activités qu'il mènerait dans les territoires non autonomes, notamment ses missions de visite et missions spéciales, le cas échéant, afin de mieux utiliser ses ressources.

49. Le Comité spécial devrait adopter le rapport du séminaire régional organisé à Bandung (Indonésie) du 14 au 16 mai 2008 et l'inclure dans son rapport à l'Assemblée générale, comme il l'a fait pour les rapports des séminaires régionaux précédents. Les participants ont également recommandé que, dans toute la mesure possible, le Comité spécial intègre dans ses résolutions sur la décolonisation les recommandations formulées lors des séminaires régionaux, qui sont d'importantes expressions de la volonté des peuples des territoires non autonomes.

50. Les participants ont souligné une nouvelle fois l'importance des conclusions et recommandations des séminaires régionaux précédents tenus à Vanuatu (1990), à la Barbade (1990), à la Grenade (1992, 2007), en Papouasie-Nouvelle-Guinée (1993, 1996 et 2004), à Trinité-et-Tobago (1995), à Antigua-et-Barbuda (1997), aux îles Fidji (1998, 2002 et 2006), à Sainte-Lucie (1999), aux Îles Marshall (2000), à Cuba (2001), à Anguilla (2003) et à Saint-Vincent-et-les Grenadines (2005).

## **5. Rôle des puissances administrantes et des autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies**

51. Les participants ont estimé que la coopération des puissances administrantes était indispensable pour réaliser des progrès au cours des deux années restantes de la deuxième Décennie internationale pour l'élimination du colonialisme. Les puissances administrantes ont été invitées à suivre l'exemple donné par la Nouvelle-Zélande et à apporter leur pleine coopération au Comité spécial en adoptant une approche dynamique pour atteindre des résultats concrets aux fins de l'exécution du mandat confié au Comité spécial dans la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, telle qu'elle figure dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale.

52. Les participants se sont félicités de la présence de représentants des États-Unis, de la France et de la Nouvelle-Zélande.

53. Les participants ont pris note du document distribué au séminaire par le Royaume-Uni au sujet de ses « relations avec ses territoires d'outre-mer ». Ils se sont déclarés déçus par l'absence de représentants du Royaume-Uni au séminaire et ont exprimé leur désaccord avec l'opinion présentée dans ce document en ce qui concerne le rôle du Comité spécial.

54. Les participants ont à nouveau recommandé que le Comité spécial, les puissances administrantes et les territoires non autonomes engagent un dialogue constructif et aient recours à des moyens novateurs d'accélérer la réalisation des objectifs de la deuxième Décennie internationale et du plan d'action pour l'élimination du colonialisme qui figurent dans la résolution 55/146 de l'Assemblée générale, en date du 8 décembre 2000, rappelant qu'il ne pourrait y avoir de progrès sans la coopération active des puissances administrantes. Le Comité spécial étudiera la question de savoir s'il pourrait être utile de réitérer la demande de recours aux bons offices du Secrétaire général à cet égard.

55. Les participants ont appelé l'attention des puissances administrantes sur les trois options présentées dans la résolution 1541 (XV) (annexe), par laquelle l'Assemblée générale a déclaré qu'un territoire non autonome pouvait s'administrer complètement lui-même, comme il était envisagé dans la Charte des Nations Unies, par voie : a) d'accès à l'indépendance; b) de libre association; ou c) d'intégration avec un État indépendant.

56. Les participants ont suggéré que pourrait s'appliquer la résolution 2625 (XXV) du 24 octobre 1970 contenant la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations Unies, qui énonce notamment que « la création d'un État souverain et indépendant, la libre association ou l'intégration avec un État indépendant ou l'acquisition de tout autre statut politique librement décidé par un peuple constituent pour ce peuple des moyens d'exercer son droit à disposer de lui-même » et que « tout État doit s'abstenir de toute action visant à rompre partiellement ou totalement l'unité nationale et l'intégrité territoriale d'un autre État ou d'un autre pays ».

57. Le Comité spécial a remercié l'Arabie saoudite, l'Argentine, le Brunéi Darussalam, l'Espagne, la Hongrie, la Malaisie, le Maroc, la Namibie, les Pays-Bas et le Soudan d'avoir participé au séminaire et a encouragé d'autres États Membres à continuer à coopérer avec lui.

**B. Vues des puissances administrantes, des représentants des territoires et des experts de la région du Pacifique**

58. Les participants ont déploré qu'un seul représentant de territoires non autonomes de la région du Pacifique ait pu participer au séminaire. Ils ont toutefois pris note avec satisfaction de la contribution apportée au séminaire par un certain nombre d'experts et d'organisations non gouvernementales, notamment d'organisations de la région.

59. Les participants ont apprécié la déclaration faite par la Nouvelle-Zélande, en tant que puissance administrante des Tokélaou, ainsi que la volonté continue de la Nouvelle-Zélande, non seulement d'appuyer le droit des Tokélaou de décider de leur avenir, mais également de veiller à ce que les besoins de la population soient satisfaits, quel que soit le statut du territoire.

60. Les participants ont pris note de la déclaration faite par un expert de l'Université catholique de Parhyangan, en Indonésie, qui a souligné la responsabilité qui incombe aux puissances administrantes de faire face aux problèmes économiques et sociaux auxquels se heurtent les territoires non autonomes, de contribuer au développement général de ces territoires alors qu'ils progressent sur la voie de l'autodétermination et d'aider à renforcer leurs capacités à leur égard. Les participants se sont également déclarés préoccupés par le fait que pour de nombreux territoires non autonomes il est particulièrement difficile de parvenir à un développement durable, dans la mesure où la plupart d'entre eux sont de petits territoires insulaires en développement.

61. Les participants ont accueilli avec satisfaction l'exposé fait par le représentant de l'organisation non gouvernementale Fuetsan Famalao'an (Force des femmes) de Guam. Ils ont noté avec préoccupation les installations et les activités militaires de la puissance administrante à Guam, qui sont contraires aux droits et aux intérêts des peuples concernés. Les participants ont demandé à la puissance administrante de consulter pleinement le peuple Chamorro à Guam pour assurer la protection des droits et des intérêts de tous les peuples concernés.

62. Les participants ont pris note de la déclaration faite au nom des Tokélaou et se sont félicités de l'intérêt que les Tokélaou continuent de manifester pour l'autodétermination, tout en tenant compte de l'issue du référendum le plus récent, tenu en octobre 2007. Ils ont noté en particulier l'appel lancé par le gouvernement du territoire, selon lequel le problème pressant du réchauffement de la planète et des changements climatiques est un problème de développement.

63. Les participants ont pris note des « leçons tirées de l'expérience » présentées par l'expert et Conseiller constitutionnel et juridique pour les Tokélaou, suite au référendum d'octobre 2007 sur l'autodétermination. Ils ont pris note avec satisfaction des différents modèles applicables aux autres territoires non autonomes sur la voie de l'autodétermination, tels que l'approche des Tokélaou à l'égard de l'autonomie et de l'option de libre association.

**C. Vues des représentants d'autres territoires non autonomes**

64. Les participants se sont également félicités de la présence de représentants d'autres territoires non autonomes.

65. À l'occasion de l'examen de la question des îles Falkland (Malvinas), les participants ont rappelé que le Comité spécial devrait continuer à encourager la

reprise des négociations entre les Gouvernements argentin et britannique en vue de trouver une solution durable au différend concernant la souveraineté, en tenant compte des intérêts de la population du territoire, conformément aux résolutions et décisions pertinentes des Nations Unies.

66. En ce qui concerne la situation à Gibraltar, les participants se sont félicités de la poursuite des travaux du Forum pour le dialogue sur Gibraltar, instance de concertation entre l'Espagne, le Royaume-Uni et le gouvernement territorial.

67. En ce qui concerne le Sahara occidental, les participants ont rappelé le mandat du Comité spécial concernant l'autodétermination du peuple du Sahara occidental. Ils ont appuyé les résolutions 1754 (2007), 1783 (2007) et 1813 (2008) du Conseil de sécurité, et l'engagement pris par le Secrétaire général et son Envoyé personnel de chercher une solution à la question du Sahara occidental dans ce contexte. Ils ont demandé aux parties de continuer à faire preuve de volonté politique et d'œuvrer dans une atmosphère propice au dialogue afin d'entrer dans une phase plus intensive de négociations sur les questions de fond, pour assurer l'application des résolutions susmentionnées et le succès des négociations. Ils ont réaffirmé l'appel lancé aux parties à l'occasion de séminaires régionaux précédents, pour qu'elles poursuivent ces négociations sous les auspices du Secrétaire général, de bonne foi et sans conditions préalables, en tenant compte des efforts accomplis depuis 2006 et des faits nouveaux survenus depuis lors, en vue de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental dans le cadre d'arrangements conformes aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

#### **D. Suite donnée au séminaire régional de 2007 pour les Caraïbes**

68. Les participants ont apprécié les informations fournies par un expert qui a participé à l'examen de la Constitution des îles Vierges britanniques. Ils ont pris note avec satisfaction des données d'expérience qu'il a présentées pour aider d'autres territoires non autonomes à mener à bien l'examen de leurs propres constitutions.

69. Les participants ont pris note avec satisfaction de la déclaration faite par un représentant de l'Université des îles Vierges américaines qui a fourni des informations à jour sur les travaux en cours de la Convention constituante du territoire.

#### **E. Rôle du système des Nations Unies concernant l'aide aux territoires non autonomes**

70. Au cours des débats, les participants ont réaffirmé l'importance du rôle joué par le PNUD dans la fourniture d'une assistance aux territoires non autonomes. Ils ont pris note avec satisfaction de l'exposé présenté par Tony Angelo au sujet de l'aide apportée par le PNUD aux Tokélaou au cours des années qui ont mené aux deux référendums sur l'autodétermination, et ont exprimé l'espoir que d'autres territoires non autonomes pourront aussi en bénéficier. Les participants ont pris acte de l'assistance et de la coopération fournies par les organismes des Nations Unies et les organisations régionales.

71. Les participants ont engagé le PNUD à étudier plus avant les possibilités d'apporter une assistance financière pour contribuer au développement des structures d'administration autonome et aux préparatifs de l'autodétermination.

72. Les territoires non autonomes devraient avoir accès aux programmes appropriés des Nations Unies dans les domaines économique et social, y compris ceux issus des plans d'action des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, afin de renforcer leurs capacités et de se préparer comme il se doit à s'administrer de manière entièrement autonome.

73. Les participants ont souligné que les organismes de l'ensemble du système des Nations Unies devraient continuer de chercher les moyens de renforcer le soutien déjà apporté aux territoires non autonomes restants, et élaborer des programmes d'aide à leur intention. Ils devraient également formuler des propositions concrètes en vue de l'application intégrale des résolutions pertinentes par les institutions spécialisées, conformément à la résolution 62/114 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 2007.

74. Les participants se sont déclarés conscients de la vulnérabilité des petits territoires insulaires non autonomes, qui continue d'être un grave sujet de préoccupation.

75. Les participants ont demandé que le Comité spécial encourage les territoires non autonomes à établir des contacts plus étroits avec les organisations régionales compétentes.

## Appendice I

### Liste des participants

#### Membres du Comité spécial

Indonésie	R.M. Marty M. Natalegawa (Président)*
	Kristiarto S. Legowo
	Desra Percaya
	Arief Havas Oegroseno
	Triyogo Jatmiko
	Hari Prabowo
Chine	Tang Yinlong
Chili	José Antonio Cousiño
Congo (Vice-Président)	Raphaël Maboundou*
Cuba (Vice-Président)	Jorge Leon Cruz*
Dominique	Crispin Gregoire*
Éthiopie	Elias Melaku Feleke*
Fédération de Russie	Denis Paletskiya*
République arabe syrienne	Bashar Ja'afari* (Rapporteur)
Timor-Leste	Hernani Coelho da Silva
<b>États Membres de l'ONU</b>	
Argentine	Gerardo Abel Diaz Bartolomé
	Ana Marcela Pastorino
Brunéi Darussalam	Abu Bakar Donglah
Hongrie	Mihaly Illes
Malaisie	Raja Reza
Maroc	Ahmed Amaziane
	Mbarka Zerouali
	Hajbouha Zoubeir
	Sidi Khaddad el Moussaoui
	Chakib Zeroual
	Abdelaziz Haouaria
	Boucham Abdelkarim

\* Membre des délégations officielles du Comité spécial.

Namibie	Tji-Tjai J. Uanivi
Pays-Bas	Willem Olde Kalter
Arabie saoudite	Ahmed Ali Kattouah
Soudan	Sulieman Mohamed Mustafa
Espagne	Alberto Virella

**Puissances administrantes**

États-Unis d'Amérique (observateur)	Joseph Novak Kus Wahyuni
France (observateur)	Jean-Yves Roux
Nouvelle-Zélande	Joe Ballard

**Territoires non autonomes**

Sahara occidental	Fadel Kamal Mohammed
Tokélaou	Peter Fa'afiu

**Organismes du système des Nations Unies**

Programme des Nations Unies pour le développement	Abdurrahman Syebubakar
---	------------------------

**Organisations non gouvernementales**

Fuetsan Famalao'an (Chamorro for Strength of Women, Guam)	Hope A. Cristobal
Université des îles Vierges américaines (Îles Vierges américaines)	Tregenza A. Roach

**Experts**

Kedrick Pickering (îles Vierges britanniques)  
Anak Agung Banyu Perwita (Indonésie)  
Tony Angelo (Nouvelle-Zélande)

**Observateur**

Joseph Bossano (Gibraltar)

## Appendice II

### Message du Secrétaire général

J'ai le plaisir de saluer cordialement tous ceux qui se sont réunis à Bandung (Indonésie), dans le cadre du séminaire régional sur la décolonisation pour la région du Pacifique. Je tiens à remercier le Gouvernement indonésien d'avoir accueilli cette rencontre, et de tenir la session d'ouverture dans la salle même où la Conférence Asie-Afrique qui revêt une importance historique s'est tenue en 1955.

La décolonisation est l'une des grandes réussites de l'Organisation des Nations Unies. Mais alors même que la deuxième Décennie internationale pour l'élimination du colonialisme touche à sa fin, il reste encore 16 territoires non autonomes, ce qui illustre le fait que cette tâche monumentale n'est pas encore terminée. C'est à l'ONU et à nous tous en tant que membres de la communauté internationale qu'il appartient de contribuer à mener à bien ce processus.

Cette année, le séminaire est axé sur les territoires du Pacifique et sur les priorités pour les années restantes de la deuxième Décennie internationale. Il nous donne l'occasion d'évaluer les progrès accomplis dans l'exécution du mandat des Nations Unies concernant la décolonisation. Il offre aux membres du Comité spécial de la décolonisation de l'Assemblée générale, aux gouvernements des différents territoires et aux puissances administrantes la possibilité de s'écouter les uns les autres, d'échanger des idées et d'entendre les vues des experts et des organisations non gouvernementales qui participent à ses travaux. De manière plus générale, cette instance peut faciliter un dialogue ouvert, produire des idées nouvelles pouvant contribuer à faire avancer le processus de décolonisation, et aider la communauté internationale à prendre davantage conscience de cette question importante.

Le colonialisme n'a pas de place dans le monde d'aujourd'hui. C'est pourquoi j'engage toutes les puissances administrantes à participer activement avec l'ONU à la bonne exécution du mandat des Nations Unies concernant la décolonisation. J'encourage aussi toutes les parties à continuer d'œuvrer ensemble en vue de mener à bien le processus de décolonisation dans chacun des 16 territoires non autonomes restant.

Dans cet esprit, je vous souhaite un séminaire fructueux et concluant.

### Appendice III

#### **Motion de remerciement au Gouvernement et au peuple indonésiens**

*Les participants au séminaire régional pour le Pacifique,*

*S'étant réunis* du 14 au 16 mai 2008 à Bandung (Indonésie) aux fins de déterminer les priorités pour le reste de la deuxième Décennie internationale pour l'élimination du colonialisme,

*Rappelant* la Conférence historique Asie-Afrique qui s'est tenue à Bandung en 1955, et qui a marqué le point de départ de tout le processus de décolonisation,

*Ayant entendu* les importantes déclarations du Secrétaire général du Ministère des affaires étrangères et de l'Assistant du Gouverneur de la province de Java-Ouest de la République d'Indonésie,

*Prenant note* des importantes déclarations des représentants des territoires non autonomes,

*Expriment leur profonde gratitude* au Gouvernement et au peuple indonésiens pour avoir fourni au Comité spécial les installations nécessaires à la tenue de son séminaire, pour avoir contribué de façon remarquable au succès de celui-ci et, en particulier, pour avoir accordé une généreuse hospitalité et réservé un accueil chaleureux et cordial aux participants au séminaire tout au long de leur séjour à Bandung.